

Offre visite individuelle

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Client : désigne une personne physique qui achète un billet pour assister à une visite de la Decathlon Arena – Stade Pierre Mauroy.

ELISA : désigne la société ELISA, exploitant du Stade, société par actions simplifiée, au capital social de 4 840 000 euros, dont le siège social est à Villeneuve d'Ascq (59650), 261 boulevard de Tournai, identifiée au RCS de Lille sous le numéro 508 378 130, qui propose et vend les Billets pour les visites de la Decathlon Arena – Stade Pierre Mauroy,

Billet : désigne le titre d'accès physique permettant au Client d'assister à une visite organisée de la Decathlon Arena – Stade Pierre Mauroy

Stade : désigne la Decathlon Arena – Stade Pierre Mauroy, le lieu où se déroulent les visites pour lesquels les Billets sont vendus.

ARTICLE 2 : OBJET DES CGV

Les Conditions Générales de Vente (CGV) intitulées « Offre visite individuelle », rédigées par la société ELISA, ont pour objectif de régir la vente de Billets aux Clients par ELISA, pour des visites du Stade. Toute version étrangère des présentes CGV n'a qu'une valeur informative. Seules les CGV rédigées en langue française font foi et régissent les relations contractuelles entre le Client et ELISA. ELISA se réserve le droit de modifier ou d'adapter les CGV à tout moment. Le Client ne pourra se prévaloir de la non-connaissance des présentes. Il est fortement conseillé au Client de consulter régulièrement les CGV sur le site www.stade-pierre-mauroy.com afin de prendre connaissance de toute évolution éventuelle des conditions.

ARTICLE 3 : PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE INDIVIDUELLE

La visite du Stade est conçue pour permettre au Client de découvrir l'enceinte et ses coulisses. Par principe, la visite dure environ une heure et comprend le circuit suivant : Départ depuis le Grand Hall situé entre les portes A & N de l'enceinte, Tribunes officielles et présidentielles (niveau 1), Tribune Presse (niveau 2), Espaces Wall of Fame (niveau -2), Zone arrivée du Bus des joueurs et parcours joueurs (niveau -2), Zone mixte (niveau -2), Salle de Conférence de presse (facultative - niveau -2), Espaces joueurs et vestiaires-tunnel joueurs et bord terrain (niveau -2), retour en Grand Hall depuis les gradins (niveau 0). Il est précisé que la durée et le circuit sont communiqués à titre d'information et peuvent faire l'objet de modifications unilatérales par le ELISA.

ARTICLE 4 : FORMAT DE L'OFFRE

La date et l'heure de visite du Stade pour le Client est fixée par le ELISA, selon les informations communiquées lors de la procédure d'achat. L'achat par le Client est effectué pour une date et une heure précise. Aucun remboursement ou échange ne sera possible pour le Client à l'issue de la procédure d'achat. Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le Client ne dispose pas de délai de rétractation (activité de loisirs à une période précise). Le Client est invité à se présenter au lieu de départ de la visite, 15 minutes avant le début de la visite selon les informations indiquées sur le Billet. L'accès à la visite ne pourra pas être garanti au Client arrivant sur le lieu de départ de la visite après l'heure de début de celle-ci. De plus, aucun remboursement ou échange ne sera possible pour le Client en cas de retard.

ARTICLE 5 : PROCEDURE D'ACHAT ET DE REGLEMENT

Le Client dispose de la faculté d'acheter un ou plusieurs Billets pour une visite du Stade, par principe depuis la plateforme de billetterie disponible sur le site internet du ELISA (www.stade-pm.com) et/ou si le ELISA offre ponctuellement et spécialement la possibilité au Client, directement par les services de la société ELISA. Chaque visite est programmée pour un nombre de participants limité, en conséquence la vente est proposée au Client sous réserve de disponibilité.

5.1 Achat depuis le site www.stade-pm.com

Le Client est informé qu'ELISA propose un service d'achat de billetterie par le concours de la société WEEZEVENT. Dans cette situation, les conditions d'accès à l'offre et les modalités de paiement applicables sont celles de WEEZEVENT (WEEZEVENT, 14 rue de l'Est 21000 DIJON – SIRET 503 715 401 00017). Les conditions applicables sont disponibles directement sur le site internet suivant : <https://weezevent.com/fr/cgv-weezticket/>

En cas de contradiction entre les conditions de WEEZEVENT et les présentes CGV, les dispositions des présentes CGV priment sur celles de WEEZEVENT. Le prix du Billet de la visite est indiqué en Euro Toutes Taxes Comprises incluant les frais de location hors participation aux frais de traitement. Le prix du Billet et ses frais éventuels sont détaillés lors de la procédure d'achat. Le montant de la commande du Client est à régler directement par carte bancaire afin de valider l'achat. Seul un paiement valide et intégral par le Client permettra d'obtenir un Billet pour la visite du Stade.

5.2 Achat direct auprès des services d'ELISA

Si ELISA offre ponctuellement et directement la possibilité au Client d'acheter un ou plusieurs Billets pour une visite du Stade, les modalités d'achat sont les suivantes : ELISA transmet un bon de commande au Client mentionnant les conditions essentielles de l'offre de visite proposée à la vente (date, heure, nombre de places, modalité de remise du ou des Billet(s) etc.). Le Client complète ses informations personnelles et retourne le bon de commande signé à ELISA. L'envoi du bon de commande complété et signé par le Client correspond à un achat ferme pour ce dernier. Le montant de la commande du Client est à régler par virement bancaire ou par carte bancaire selon les modalités mentionnées sur le bon de commande, au plus tard 15 jours avant la date de la visite. Passé ce délai, la commande ne pourra être validée et honorée par ELISA. Au regard du traitement manuel de la commande du Client, ce dernier est informé que les commandes sont traitées par les services d'ELISA dans l'ordre de réception des commandes valablement émises et sont honorées sous réserve de disponibilité et du bon règlement de la commande.

ARTICLE 6 : FORMAT DU BILLET

Le Client est informé que tout Billet pour une visite du Stade est édité au format « e-billet » (billet électronique). Pour accéder valablement à la visite, le Client doit se munir d'une pièce d'identité ainsi que de son e-billet, présenté soit : sous format imprimé en portrait sur du papier A4 blanc et vierge, sans modification de la taille d'impression, avec une imprimante à jet d'encre ou laser ; soit directement sur un smartphone. Dans ce dernier cas, le e-billet doit être présenté dans des conditions garantissant sa parfaite

lisibilité. À défaut (problème d'affichage, écran endommagé, batterie déchargée ou tout autre dysfonctionnement), l'accès sera refusé. Aucun autre support que le format papier ou le smartphone n'est accepté. En cas de mauvaise qualité d'impression, il est recommandé d'imprimer le e-billet avec une autre imprimante. ELISA décline toute responsabilité pour les anomalies survenant lors de l'impression du e-billet. Il est précisé qu'ELISA ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect résultant notamment de la défaillance de tout matériel du Client nécessaire à la bonne réception, présentation ou impression du e-billet, ainsi que de tout problème provoquant la perte de toute donnée par le Client pour quelque raison que ce soit.

ARTICLE 7 : ACCES AU STADE

Le Billet est scanné (ou plus généralement contrôlé) à l'entrée du Stade. A l'intérieur du Stade et durant toute la durée de la visite, le Client doit conserver en toutes circonstances le e-billet. Le Client doit être muni d'un Billet valable et correspondant à sa situation (en cas de tarif réduit), y compris les personnes mineures, pour pouvoir accéder à la visite du Stade. A l'entrée de l'enceinte, le Client accepte de se soumettre aux éventuels contrôles de sécurité applicables au jour de la visite et conformément à la réglementation en vigueur (exemple : inspection visuelle des bagages à main, palpations de sécurité, portique de sécurité etc.). Le Client devra respecter le Règlement Intérieur du Stade affiché aux portes de l'enceinte, également disponible sur le site internet d'ELISA (www.stade-pm.com), notamment pour ce qui concerne la liste des objets interdits et des activités et/ou comportements prohibés. Le Client qui refuserait de se soumettre aux contrôles de sécurité se verra refuser l'entrée du Stade (ou sera reconduit à l'extérieur de l'enceinte) sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement ou échange du Billet.

ARTICLE 8 : ANNULATION ET REPORT

En cas d'annulation de la visite par ELISA, le remboursement du ou des Billets s'effectue selon les modalités communiquées par ELISA. Seul le Billet acheté fait l'objet d'un remboursement, aucun autre dédommagement n'est pris en charge (et notamment des éventuels frais de déplacement, de séjour etc.). La demande de remboursement est à adresser par courrier soit à l'adresse postale d'ELISA : 261 Boulevard de Tournai 59650 VILLENEUVE D'ASCQ (en cas d'achat direct auprès des services de celle-ci), soit à WEEZEVENT, Service Remboursement, 14 rue de l'Est 21000 DIJON (en cas d'achat depuis le site www.stade-pm.com) par un formulaire à compléter directement sur le site de WEEZEVENT. Toute demande de remboursement devra impérativement intervenir au plus tard sous un délai de 30 jours après la date de la visite annulée. En cas de report de la visite par ELISA, le Client dispose, selon les modalités communiquées par ELISA, de la faculté d'obtenir l'annulation de son Billet assorti du remboursement de celui-ci, dans les mêmes conditions que celles fixées au paragraphe précédent. Au regard des contraintes liées au report de la visite, le Client souhaitant obtenir le remboursement du Billet devra formuler sa demande avant la date limite fixée par ELISA. A défaut, le Billet restera valide pour la date de visite reportée.

Il est par ailleurs précisé que la responsabilité d'ELISA, ne peut être en aucun cas engagée pour la survenance d'événements constitutifs de la force majeure ou du fait d'un tiers. Sont notamment exclus de sa responsabilité : la survenance

d'intempéries, de grèves, de changement de réglementation ou encore d'une décision d'une autorité compétente

ARTICLE 9 : NON RESPECT DES PRESENTES CGV

Le Client, en violation de l'une des clauses des présentes CGV ou dont les Billets n'ont pas été obtenus conformément à celles-ci, verra sa commande annulée et/ou se verra refuser l'entrée pour la visite. En cas de violation des CGV, le Client ne pourra avoir droit à aucun remboursement ni indemnité de quelque nature que ce soit. Il est par ailleurs précisé que le non-respect des présentes CGV peut être de nature à engager un recours judiciaire à l'encontre du Client. Il est convenu que le fait de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation de la part d'ELISA à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dispositions des présentes.

ARTICLE 10 : DROIT A L'IMAGE

Le Client est conscient et accepte qu'il pourra être filmé par le système de vidéosurveillance du Stade. De plus, tout détenteur de Billet assistant à une visite reconnaît expressément qu'il s'agit d'une manifestation publique et consent à ELISA à titre gracieux, le droit d'utiliser son image sur tout support en relation avec la promotion du Stade. Ces droits sont librement cessibles par ELISA à tout tiers de son choix.

ARTICLE 11 : DONNEES PERSONNELLES

ELISA s'engage, en ce qui le concerne à se conformer à la législation et réglementation applicable relative à la protection des données, et en particulier, la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi que le règlement général de protection des données personnelles (RGPD). Il est précisé que les règles applicables sont celles prévues dans le cadre des ventes entre entreprises et consommateurs.

Le Client est d'ores et déjà informé qu'ELISA réalise la collecte et le traitement des données présentes dans le Billet et les éventuels échanges entre les Parties, répondant aux finalités liées à la bonne exécution contractuelle de son accord et/ou à l'intérêt légitime d'ELISA. La conservation de ces données personnelles est limitée selon les finalités susmentionnées. Les données collectées n'ont pas vocation à être transférées à des tiers, hormis aux prestataires, sous-traitants ou toute entité du groupe EIFFAGE (dont ELISA est membre) qui en connaissent une utilité particulière.

ELISA s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et d'organisations appropriées pour protéger les données contre la perte, l'utilisation impropre et l'accès non autorisé, la diffusion, l'altération et la destruction ; la nature et le niveau de ces mesures de sécurité devront tenir compte du caractère plus ou moins sensible des données. ELISA s'engage à utiliser les données en toute loyauté et pour les seuls besoins de la visite.

Conformément au RGPD, le Client peut, à tout moment exercer ses droits concernant ses données personnelles, à savoir un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition dans leur utilisation. Afin d'exercer les droits précités, le Client a la possibilité de contacter ELISA par courriel à l'adresse suivante : « service.juridique@stade-pm.com ». Le Client peut également utiliser cette adresse de contact pour toute demande concernant ses données personnelles. S'il considère que ses droits ne sont pas

respectés, le Client peut introduire une demande directe auprès de la CNIL sur le site internet : « www.cnil.fr ».

ARTICLE 12 : LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

ELISA déclare et garantit qu'il réalisera l'exécution de ses différentes obligations en respectant et en appliquant les principes fondamentaux d'éthique et toute réglementation applicable en matière de lutte contre la corruption, en ce compris et sans que ce soit limitatif, la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

En tant que de besoin, toute personne qui serait confrontée à une telle situation peut recourir au dispositif d'alerte mis en place par ELISA : service.juridique@stade-pm.com ; les informations recueillies sont traitées avec la plus stricte confidentialité.

ARTICLE 13 : LOI APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGV sont régies exclusivement par le Droit français, quelle que soit la qualité du Client. Toutes contestations et réclamations ne pourront être prises en compte que si elles sont formulées par écrit et adressées à ELISA en précisant le motif et le montant de la contestation sous un délai maximum de trente (30) jours après la fin de la visite. Toute action après ce délai sera réputée être inopposable à ELISA, quel que soit la nature du litige. En cas de litige et faute d'accord amiable entre les Parties, les tribunaux compétents seront ceux du lieu du siège social d'ELISA.

Offre visite de groupe

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Client : désigne une personne morale qui achète plusieurs billets pour assister à une visite de groupe de la Decathlon Arena – Stade Pierre Mauroy.

ELISA : désigne la société ELISA, exploitant du Stade, société par actions simplifiée, au capital social de 4 840 000 euros, dont le siège social est à Villeneuve d'Ascq (59650), 261 boulevard de Tournai, identifiée au RCS de Lille sous le numéro 508 378 130, qui propose et vend les Billets pour les visites de la Decathlon Arena – Stade Pierre Mauroy,

Billet : désigne le titre d'accès physique permettant au Client d'assister à une visite organisée de la Decathlon Arena – Stade Pierre Mauroy

Stade : désigne la Decathlon Arena – Stade Pierre Mauroy, le lieu où se déroulent les visites pour lesquels les Billets sont vendus.

ARTICLE 2 : OBJET DES CGV

Les Conditions Générales de Vente (CGV), intitulées « Offre visite de groupe », rédigées par la société ELISA, ont pour objet la vente de billets aux Clients par ELISA, pour des visites du Stade. Cette offre est destinée à un groupe de 20 à 35 participants, nombre qui ne pourra être modifié. Il est expressément précisé qu'une fois l'achat de l'offre de visite de groupe effectué, le Client ne pourra en aucun cas modifier sa commande. Toute version étrangère des présentes CGV n'a qu'une valeur informative. Seules les CGV rédigées en langue française font foi et régissent les relations contractuelles. ELISA se réserve le droit de modifier ou d'adapter les CGV à tout moment. Le Client ne pourra se prévaloir de la non-connaissance des présentes. Il est fortement conseillé au Client de consulter régulièrement les CGV sur le site www.stade-pierre-mauroy.com afin de prendre connaissance de toute évolution éventuelle des conditions.

ARTICLE 3 : PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE GROUPE

L'offre de visite de Groupe est ouverte à la commande pour un ensemble de 20 à 35 participants (non susceptible de variation). Il est expressément mentionné qu'après l'achat de l'offre de visite de Groupe par le Client, ce dernier ne dispose pas de possibilité de modifier sa commande. La visite de Groupe du Stade est conçue pour permettre au Client de découvrir l'enceinte et ses coulisses. Par principe, la visite dure environ une heure et comprend le circuit suivant : Départ depuis le Grand Hall situé entre les portes A & N de l'enceinte, Tribunes officielles et présidentielles (niveau 1), Tribune Presse (niveau 2), Espaces Wall of Fame (niveau -2), Zone arrivée du Bus des joueurs et parcours joueurs (niveau -2), Zone mixte (niveau -2), Salle de Conférence de presse (facultative – niveau -2), Espaces joueurs + vestiaires-tunnel joueurs et bord terrain (niveau -2), retour en Grand Hall depuis les gradins (niveau 0). Il est précisé que la durée et le circuit sont communiqués à titre d'information et peuvent faire l'objet de modifications unilatérales par ELISA.

ARTICLE 4 : FORMAT DE L'OFFRE

La date et l'heure de visite de Groupe du Stade ouverte à la vente pour le Client est fixée par ELISA, selon les informations communiquées lors de la procédure d'achat. L'achat par le Client est effectué pour une date et une heure précise. Aucun

remboursement ou échange ne sera possible pour le Client à l'issue de la procédure d'achat. Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le Client ne dispose pas de délai de rétractation (activité de loisirs à une période précise). Le Client est invité à se présenter au lieu de départ de la visite, 15 minutes avant le début de la visite de Groupe selon les informations indiquées sur le bon de commande. L'accès à la visite ne pourra pas être garanti au Client arrivant sur le lieu de départ de la visite après l'heure de début de celle-ci. De plus, aucun remboursement ou échange ne sera possible pour le Client en cas de retard.

ARTICLE 5 : PROCEDURE D'ACHAT ET DE REGELEMENT

Le Client dispose de la faculté d'acheter une offre de visite de Groupe du Stade, si ELISA offre ponctuellement et spécialement la possibilité au Client, directement par les services de la société. Chaque visite de Groupe est programmée pour un nombre de participants minimum et limité (20-35 personnes), en conséquence la vente est proposée au Client sous réserve de ces capacités.

Si ELISA offre ponctuellement et directement la possibilité au Client d'acheter une offre de visite de Groupe programmée au Stade, les modalités d'achat sont les suivantes : ELISA transmet un bon de commande au Client mentionnant les conditions essentielles de l'offre de visite de Groupe proposée à la vente (date, heure, nombre de places, modalité d'accès etc.). Le Client complète ses informations personnelles et retourne le bon de commande signé à ELISA. L'envoi du bon de commande complété et signé par le Client correspond à un achat ferme pour ce dernier. Le montant de la commande du Client est à régler à ELISA par virement bancaire ou par chèque, selon les modalités mentionnées sur le bon de commande, au plus tard 15 jours avant la date de la visite de Groupe. Passé ce délai, la commande ne pourra être validée et honorée par ELISA. Le prix de l'offre de visite de Groupe est indiqué lors de la procédure d'achat, il est exprimé en Euro Toutes Taxes Comprises incluant les éventuels frais de location. Au regard du traitement manuel de la commande du Client, ce dernier est informé que les commandes sont traitées par les services d'ELISA dans l'ordre de réception des commandes valablement émises et sont honorées sous réserve de disponibilité et du bon règlement de la commande.

ARTICLE 6 : ACCES AU STADE

Afin d'assurer la bonne gestion de la visite de Groupe programmée au Stade, le Client s'engage à désigner et à communiquer préalablement à ELISA un référent qui sera physiquement présent le jour de la visite. Il est précisé, que le Client doit transmettre la liste détaillée des participants en amont de la visite de Groupe. Pour accéder valablement à la visite de Groupe, le Client doit se munir d'une pièce d'identité et de la confirmation de commande imprimée en portrait sur du papier A4 blanc et vierge. De plus, le Client se doit d'être en mesure de justifier sa situation (en cas de tarif réduit), y compris les personnes mineures, pour pouvoir accéder à la visite de Groupe du Stade. A l'entrée de l'enceinte, le Client accepte de se soumettre aux éventuels contrôles de sécurité applicables au jour de la visite de Groupe et conformément à la réglementation en vigueur (exemple : inspection visuelle des bagages à main, palpations de sécurité, portique de sécurité etc.). Le Client devra respecter le Règlement

Intérieur du Stade affiché aux portes de l'enceinte, également disponible sur le site internet d'ELISA (www.stade-pm.com), notamment pour ce qui concerne la liste des objets interdits et des activités et/ou comportements prohibés. Le Client qui refuserait de se soumettre aux contrôles de sécurité se verra refuser l'entrée du Stade (ou sera reconduit à l'extérieur de l'enceinte) sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement ou échange de sa commande.

ARTICLE 7 : ANNULATION ET REPORT

En cas d'annulation de la visite de Groupe par ELISA, le remboursement de la commande s'effectue selon les modalités communiquées par ELISA. Seul le montant de la commande achetée par le Client fait l'objet d'un remboursement, aucun autre dédommagement n'est pris en charge (et notamment des éventuels frais de déplacement, de séjour etc.). La demande de remboursement est à adresser soit par courrier à l'adresse postale d'ELISA indiquée en bas de page des présentes. Dans tous les cas, toute demande de remboursement devra impérativement intervenir au plus tard sous un délai de un mois après la date de la visite annulée. En cas de report de la visite de Groupe par ELISA, le Client dispose, selon les modalités communiquées par ELISA, de la faculté d'obtenir l'annulation globale de sa commande assortie du remboursement de celui-ci, dans les mêmes conditions que celles fixées au paragraphe précédent. Au regard des contraintes liées au report de la visite de Groupe, le Client souhaitant obtenir le remboursement de la visite de Groupe reportée devra formuler sa demande avant la date limite fixée par ELISA. A défaut, la commande restera valide pour la date de visite reportée. Il est par ailleurs précisé que la responsabilité d'ELISA ne peut être en aucun cas être engagée pour la survenance d'événements constitutifs de la force majeure ou du fait d'un tiers. Sont notamment exclus de sa responsabilité : la survenance d'intempéries, de grèves, de changement de réglementation ou encore d'une décision d'une autorité compétente.

ARTICLE 8 : NON RESPECT DES PRESENTES CGV

Le Client, en violation de l'une des clauses des présentes CGV ou dont les Billets n'ont pas été obtenus conformément à celles-ci, verra sa commande annulée et/ou se verra refuser l'entrée pour la visite. En cas de violation des CGV, le Client ne pourra avoir droit à aucun remboursement ni indemnité de quelque nature que ce soit. Il est par ailleurs précisé que le non-respect des présentes CGV peut être de nature à engager un recours judiciaire à l'encontre du Client. Il est convenu que le fait de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation de la part du Vendeur à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dispositions des présentes.

ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE

Le Client est conscient et accepte qu'il pourra être filmé par le système de vidéosurveillance du Stade. De plus, tout détenteur de Billet assistant à une visite reconnaît expressément qu'il s'agit d'une manifestation publique et consent au Vendeur à titre gracieux, le droit d'utiliser son image sur tout support en relation avec la promotion du Stade. Ces droits sont librement cessibles par le Vendeur à tout tiers de son choix.

ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES

Version du 06 mai 2026
Page 5 sur 5

Le Vendeur s'engage, en ce qui le concerne à se conformer à la législation et réglementation applicable relative à la protection des données, et en particulier, la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi que le règlement général de protection des données personnelles (RGPD). Il est précisé que les règles applicables sont celles prévues dans le cadre des ventes entre entreprises et consommateurs.

Le Client est d'ores et déjà informé que le Vendeur réalise la collecte et le traitement des données présentes dans le Billet et les éventuels échanges entre les Parties, répondant aux finalités liées à la bonne exécution contractuelle de son accord et/ou à l'intérêt légitime d'ELISA. La conservation de ces données personnelles est limitée selon les finalités susmentionnées. Les données collectées n'ont pas vocation à être transférées à des tiers, hormis aux prestataires, sous-traitants ou toute entité du groupe EIFFAGE (dont ELISA est membre) qui en connaissent une utilité particulière. Le Vendeur s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et d'organisations appropriées pour protéger les données contre la perte, l'utilisation impropre et l'accès non autorisé, la diffusion, l'altération et la destruction ; la nature et le niveau de ces mesures de sécurité devront tenir compte du caractère plus ou moins sensible des données. Le Vendeur s'engage à utiliser les données en toute loyauté et pour les seuls besoins de la visite.

Conformément au RGPD, le Client peut, à tout moment exercer ses droits concernant ses données personnelles, à savoir un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition dans leur utilisation. Afin d'exercer les droits précités, le Client a la possibilité de contacter ELISA par courriel à l'adresse suivante : « service.juridique@stade-pm.com ». Le Client peut également utiliser cette adresse de contact pour toute demande concernant ses données personnelles. S'il considère que ses droits ne sont pas respectés, le Client peut introduire une demande directe auprès de la CNIL sur le site internet : « www.cnil.fr ».

ARTICLE 11: LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Le Vendeur déclare et garantit qu'il réalisera l'exécution de ses différentes obligations en respectant et en appliquant les principes fondamentaux d'éthique et toute réglementation applicable en matière de lutte contre la corruption, en ce compris et sans que ce soit limitatif, la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

En tant que de besoin, toute personne qui serait confrontée à une telle situation peut recourir au dispositif d'alerte mis en place par ELISA : service.juridique@stade-pm.com ; les informations recueillies sont traitées avec la plus stricte confidentialité.

ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGV sont régies exclusivement par le Droit français, quelle que soit la qualité du Client. Toutes contestations et réclamations ne pourront être prises en compte que si elles sont formulées par écrit et adressées à ELISA en précisant le motif et le montant de la contestation sous un délai maximum de trente (30) jours après la fin de la visite. Toute action après ce délai sera réputée être inopposable à ELISA, quel que soit la nature du litige. En cas de litige et faute d'accord amiable entre les Parties, les tribunaux compétents seront ceux du lieu du siège social d'ELISA.